



SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**BILAN DES CONVENTIONS
ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PARIS**

Exercice 2020

DÉCEMBRE 2021

PRÉAMBULE	3
PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE	4
1. Méthodologie générale	4
2. Périmètre du bilan	4
3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé	5
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2020	6
1. La crise sanitaire	6
2. Attribution de concessions intervenues en 2020	7
a. Exemple de délégation de service public attribuée en 2020 : ARENA Porte de la Chapelle ...	7
b. Exemple de concession de services attribuée en 2020 : concession de service portant sur la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge.	9
c. Exemple de concession de travaux attribuée en 2020 : contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Le Chalet de la Porte Jaune » (12 ^e)	10
d. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2020 : convention d'occupation du domaine public station hydrogène	11
3. Renouvellements et nouveaux contrats de l'exercice précédent	12
4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2020-2022)	13
PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION	14
1. Données générales	14
a. Nombre de contrats et titres gérés en 2020	14
b. Redevance perçue en 2020.....	14
2. Répartition par nature de titre d'occupation	16
a. Focus sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire	17
b. Les conventions d'occupation du domaine public.....	18
c. Les concessions de travaux.....	19
d. Les concessions de services.....	19
e. Les délégations de service public	19
f. Les baux emphytéotiques administratifs.....	20
g. Autres contrats emportant occupation du domaine public	20
3. Répartition par contrat et par nature d'activité	22
a. Répartition des recettes par tranche de redevance	22
b. Principaux contrats en matière de redevance	22
c. Répartition de la redevance par secteur d'activité en 2020 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT)	23
d. Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité.....	23
e. Durée moyenne par convention ou titre	25
LISTE DES ANNEXES	26

PRÉAMBULE

La Ville de Paris dispose d'un important domaine public sur lequel elle peut délivrer des autorisations temporaires d'occupation. Ces occupations participent à la mise en œuvre de ses politiques publiques tout en permettant la valorisation de son patrimoine.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres (conventions d'occupation du domaine public, délégations de service public, concessions de travaux ou de services, baux emphytéotiques administratifs, autorisations unilatérales...) et concernent des actifs et des secteurs d'activité très variés (énergie, équipements de tourisme et de loisirs, déplacements, équipements sportifs, équipements et services culturels, jeunesse famille petite enfance, marchés couverts et découverts, développement économique, services funéraires, et publicité.

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public, à savoir la non gratuité de l'occupation, le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation (code général de la propriété des personnes publiques).

Le choix du mode de gestion (type de contrat) dépend des enjeux poursuivis. Il peut s'agir de confier à un opérateur externe la gestion d'un service, public ou non, ou la réalisation de travaux, la Ville de Paris fixant ses prescriptions dans le cahier des charges. Les modes de gestion relèvent alors du code de la commande publique. Il peut également s'agir de valoriser le patrimoine de la Ville de Paris, en confiant son exploitation à un opérateur externe, sans prescriptions particulières, les titres d'occupation relevant alors du seul code général de la propriété des personnes publiques.

Dans le prolongement des recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) de mai 2013 sur la gestion des concessions à la Ville de Paris, et conformément au vœu du Conseil de Paris de juillet 2013¹, la Ville de Paris a décidé d'établir un bilan annuel de toutes les conventions portant autorisation d'occupation de son domaine public.

Le présent bilan rappelle la démarche engagée par la Ville de Paris pour l'utilisation et la valorisation de son patrimoine : objectifs stratégiques, présentation des différents mouvements intervenus sur les conventions d'occupation au cours de l'année 2020 (renouvellement, nouveaux contrats, variations des redevances perçues). Une cartographie détaillée des différents types de conventions et titres comportant une occupation du domaine public délivrés et gérés par la Ville de Paris au 31 décembre 2020 y est établie.

Le bilan répertorie le nombre et le type de conventions et titres portant occupation du domaine public ainsi que le montant des redevances perçues au titre de l'année 2020².

¹ Voir Annexe 2.

² Voir Méthodologie générale p. 4.

PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE

1. Méthodologie générale

Il est à noter que les redevances figurant dans ce bilan sont celles perçues par la Ville au titre de l'exercice comptable 2020, qui peuvent différer du montant figurant au compte administratif 2020. En effet, les redevances sont parfois appelées en plusieurs fois et sur deux années différentes, lorsqu'il est prévu qu'elles tiennent compte des résultats de l'activité réalisée par l'occupant. Le cas échéant, la part forfaitaire des redevances appelée en 2020 figure au compte administratif 2020 alors que la part variable, qui n'a pu être appelée qu'en 2021, après la clôture des exercices comptables des occupants domaniaux, figure au compte administratif 2021.

S'agissant des délégations de service public et des concessions de services ou de travaux³, celles-ci font l'objet d'un **rapport annuel présenté au Conseil de Paris**. Ce rapport, qui établit une synthèse de l'ensemble des rapports remis annuellement par chaque concessionnaire, détaille plus précisément les éléments financiers de ces contrats ainsi que les éléments permettant d'apprécier la qualité du service.

2. Périmètre du bilan

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public de la Ville de Paris, quelle que soit leur forme juridique.

Les contrats et titres suivants ne sont pas pris en compte dans le présent bilan :

- les biens du domaine privé comme par exemple le domaine immobilier géré par la Direction du Logement et de l'Habitat (ceux-ci font l'objet d'un rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris) ;
- les biens du domaine public occupés ou utilisés par les services de la Ville.

³ Concession de services ou de travaux pour lesquelles la consultation a été lancée après le 1^{er} avril 2017.

3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé

Le domaine public de la Ville de Paris inclut des biens de nature très variée et de valeur patrimoniale très différente : établissements culturels ou sportifs (théâtres, stades, piscines, etc.), équipements de tourisme (Tour Eiffel, Jardin d'Acclimatation, Parc des Expositions, etc.), équipements de proximité (crèches, centres d'animation, marchés alimentaires, etc.), parcs de stationnement, pavillons dans les espaces verts, etc.

Les occupations du domaine public de la Ville de Paris répondent à une logique d'optimisation des services offerts aux usagers et de valorisation. Cette logique de valorisation s'entend d'un point de vue patrimonial, mais également d'un point de vue financier.

Elle permet à la Ville de Paris :

- **d'optimiser les services publics aux usagers** grâce à l'amélioration des activités proposées, de l'accueil du public et de la politique tarifaire ;
- **de veiller à l'état du parc, des biens et de l'ensemble du patrimoine** en menant les programmes les travaux nécessaires à la bonne conservation des biens et à leur adaptation aux nouveaux usages ;
- **de valoriser les occupations privatives du domaine public** notamment par des processus de mise en concurrence systématisée, intégrant la redevance versée à la Ville de Paris comme l'un des critères structurants de choix ;
- **faire vivre et évoluer des lieux parisiens** peu exploités ou temporairement inoccupés par des démarches d'occupations temporaires.

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2020

1. La crise sanitaire

La crise sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences majeures en 2020 pour la plupart des concessionnaires et occupants du domaine public. Ainsi les entreprises des secteurs de la culture, de la restauration, de l'événementiel, des congrès et des salons, des commerces et marchés, des équipements sportifs, des parcs de stationnement, du tourisme et de l'affichage publicitaire ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Ainsi, les fermetures administratives des établissements recevant du public (ERP) à une ou plusieurs reprises ont entraîné des chutes de fréquentation et de chiffre d'affaires. Même dans les périodes d'ouverture, la chute du tourisme a entraîné une baisse directe de la fréquentation de sites culturels et touristiques, mais aussi de restauration et d'hôtellerie. Elle a également entraîné un bouleversement dans le profil et les habitudes des visiteurs. À titre d'exemple, 80 % des visiteurs de la Tour Eiffel en 2020 étaient français contre 20 % l'année précédente.

Au niveau des commerces et marchés, les périodes de fermeture des marchés alimentaires et non alimentaires ont eu un fort impact sur l'activité des commerçants des marchés qui ont bénéficié par la Ville d'exonérations du paiement des droits des places, ce qui a entraîné une importante perte de recettes pour les gestionnaires des marchés.

Le contexte de la crise sanitaire, et notamment les confinements successifs, les différentes mesures restrictives (fermetures administratives, couvre-feux, mises en place de jauge...) et les incertitudes sur l'évolution de la conjoncture économique, a été également très défavorable à l'activité du secteur de l'affichage extérieur publicitaire.

Ces exemples multiples illustrent la diversité et multiplicité des effets de cette crise sur l'équilibre économique des occupants du domaine public de la Ville.

À cet égard, des mesures de soutien à la trésorerie des partenaires de la Ville (report des échéances de redevances et du paiement d'éventuelles factures dues à la Ville) ont été mises en place dès le 23 mars 2020. Ces mesures visaient à compléter les dispositifs mis en place par l'État afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur les entreprises. De surcroît, dès le mois de mars 2020, la Ville a ouvert un dialogue avec ses concessionnaires et occupants de son domaine public afin d'étudier les impacts opérationnels et financiers de la crise sanitaire sur l'exploitation de leurs équipements et de leurs services.

En mai 2020, le Conseil de Paris a voté le lancement d'un large plan de soutien destiné aux acteurs économiques, associatifs et culturels face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19.

Ce plan de soutien s'est ainsi traduit dans les faits par des dispositions variées en fonction des spécificités de chaque secteur. Après examen et échanges au cas par cas, différentes mesures d'accompagnement ont été adoptées, en particulier des ajustements ponctuels au mécanisme de redevance prévu au contrat (exonérations ponctuelles ou transformation en redevance variable) ou des avenants de prolongation. Ces ajustements ponctuels ont fait l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de Paris.

2. Attribution de concessions intervenues en 2020

a. Exemple de délégation de service public attribuée en 2020 : ARENA Porte de la Chapelle

La Ville de Paris s'est engagée à construire, dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 et par la signature du contrat de ville hôte du 13 septembre 2017, une salle multifonctionnelle en capacité d'accueillir des épreuves de la compétition. Il a été décidé (délibération du Conseil de Paris des 2, 3 4 et 5 juillet 2018) que l'équipement sera situé au sein de la ZAC Gares des Mines-Fillettes (18^e). La localisation de l'ouvrage constituera une opportunité pour relancer et accélérer le réaménagement de ce secteur. L'Aréna devrait être la seule infrastructure sportive pérenne réalisée à l'intérieur de Paris dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'Aréna est destinée à accueillir les épreuves de badminton, para-badminton et de para-taekwondo. L'ouvrage a également vocation à répondre à l'absence d'offre parisienne en équipement sportif d'une capacité de l'ordre de 8 000 places ce qui constitue un frein au développement du sport de haut niveau à Paris.

L'Aréna occupera une emprise au sol de l'ordre de 12 000 m² et sera composée de plusieurs entités (salle principale de 8 000 places assises, un espace club dédié à un club de haut niveau en résidence, le Paris Basketball) ; un parking en infrastructure comprenant environ 200 places véhicules légers et de 300 places 2 roues (dont 200 pour deux roues motorisées) ; un gymnase doté d'un terrain de 44 x 24 m, un second gymnase doté d'un terrain de 44 x 26 m et d'une tribune de 750 places, orienté sur la pratique du futsal. Les deux gymnases seront dédiés au sport de proximité (accueil des scolaires et d'associations sportives locales). De plus, un programme complémentaire de 2 600 m² sera destiné à une offre de loisirs et de commerces tournée vers le quartier.

Compte tenu de l'échéance proche des JOP et de la complexité du projet, il a été décidé de concevoir, de réaliser et d'exploiter techniquement l'ouvrage dans le cadre d'un marché global de performance. La Commission d'appel d'offres a attribué, lors de sa séance du 25 mai 2020, le contrat au groupement mené par Bouygues Bâtiment Île-de-France et les agences d'architecture SCAU et NP2F. Le projet retenu se caractérise par une enveloppe à haute performance énergétique et acoustique, une répartition ajustée entre parties pleines et vitrées pour un meilleur confort thermique, ainsi qu'une végétalisation importante des toitures. Cet équipement atteindra ainsi une performance énergétique inédite, consommant trois fois moins qu'une aréna classique.

Il a été décidé de confier l'exploitation commerciale de l'Aréna à un opérateur distinct, dans le cadre d'une convention de délégation de service public (délibération du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019).

Le contrat impose au concessionnaire d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau, nationales et internationales, ainsi que des compétitions sportives officielles. Il recevra au sein de l'équipement les JOP de 2024, un club résident de basketball (le Paris Basketball) pour 35 matches par an ainsi qu'au moins 16 autres dates sportives par an. Les établissements scolaires et les associations sportives désignés par la Ville de Paris seront également accueillis.

La rémunération du concessionnaire dépend essentiellement des résultats de son exploitation (recettes billetterie, hospitalités, merchandising, partenariats, activités de restauration...). Le contrat accorde également au délégataire le droit de commercialiser le *namings* de l'enceinte.

Compte tenu des investissements matériels supportés par le concessionnaire et en prenant également en compte la nécessaire période de montée en charge de l'équipement, la durée du contrat sera fixé à 10 ans à compter de la date effective de mise en service de l'ouvrage.

La procédure a été lancée par un avis d'appel public à la concurrence le 31 juillet 2019. Un seul pli a été reçu dans les délais, remis par la Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy.

Après examen de sa candidature puis de son offre, lors de ses séances des 7 novembre 2019 et 18 décembre 2019, la commission de l'article L1411-5 du CGCT, dite commission « concessions », a émis un avis favorable pour l'engagement d'une phase de négociation avec le candidat.

Conformément au règlement de la consultation, l'offre a été examinée sur la base des 4 critères suivants :

- la qualité du projet d'exploitation ;
- la pertinence de la démarche en faveur du développement durable ;
- la qualité de la gestion technique ;
- la qualité de l'offre financière.

Le Conseil de Paris de juillet 2020 a ainsi autorisé la signature de cette délégation de service public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy pour une durée de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage.

Le concessionnaire propose de développer des synergies entre l'Accor Aréna et l'Aréna Porte de la Chapelle. Il projette l'organisation dans l'Aréna de compétitions sportives de disciplines très variées (sports de combat, escrime, badminton, volleyball, handball...) ; la programmation sera composée quasiment pour moitié d'événements sportifs et répondra ainsi à l'objectif de la Ville de développer une aréna véritablement multifonctionnelle. Concernant l'organisation de concerts, il propose un positionnement de l'Aréna axé sur les musiques urbaines. La tarification envisagée est construite en cohérence avec celle des salles potentiellement concurrentes (notamment le Zénith et la Seine musicale). Le concessionnaire prévoit d'exploiter le programme de locaux complémentaires de 2600m². Il envisage ainsi de développer une offre de proximité et des installations accessibles à tous et particulièrement adaptées aux besoins du quartier et de ses habitants : commerces, bars et restaurants, espaces ludo-sportifs (mur d'escalade et terrain de basketball) et activités artistiques et culturelles. Le projet d'investissement est estimé à un montant de l'ordre de 8 M€ dont 2,6 M€ pour l'aménagement du programme de locaux complémentaires et 1,4 M€ pour des travaux additionnels.

La démarche en faveur du développement durable proposée vise à tirer profit de l'expertise acquise dans le cadre du processus en cours de certification de l'exploitation de l'Accor ARENA à la norme ISO 20121, soit la norme internationale de référence du management responsable de l'activité événementielle. De plus, un responsable RSE sera nommé. Le concessionnaire propose des actions sur la gestion des fluides, la biodiversité, les achats responsables, les déchets, la mobilité durable, l'organisation du travail et la dynamisation territoriale.

Le concessionnaire prévoit d'internaliser au maximum les prestations d'entretien et de maintenance des installations. L'offre finale du concessionnaire apporte toutes les garanties concernant l'exécution des prestations de nettoyage de l'ouvrage ainsi que de sûreté, de gardiennage et de sécurité incendie.

Enfin, le plan d'affaires est viable et présente une rentabilité opérationnelle en ligne avec les moyennes du marché. Le concessionnaire s'engage à sécuriser le financement sous un délai de 12 mois à compter de l'attribution du contrat. La redevance fixe annuelle due au titre de chaque exercice d'exploitation est fixé forfaitairement à 400 k€ HT. Le concessionnaire propose une redevance variable (hors redevance *namings*) permettant d'associer de manière croissante la Ville aux performances de la concession (de 0% à 7% du chiffre d'affaires selon la tranche de CA considérée). Sur la durée totale du contrat, et sur la base des projections de chiffre d'affaires du concessionnaire, le montant total de redevance variable versée (hors redevance *namings*) à la Ville au titre de l'exploitation de l'Aréna est estimé à 1,4 M€ (en valeur 2019), soit en moyenne 251 k€ par an (en volume). Il propose, en outre, une redevance additionnelle s'élevant à 10% du chiffre d'affaires

brut résultant des éventuels contrats de *naming*. Sur la durée totale du contrat, le montant total de redevance versée à la Ville au titre du contrat de *naming* est ainsi estimé à 1,1M€ (en valeur 2019).

Il est estimé que l'exploitation de l'ouvrage génèrera un gain net annuel pour le budget de la Ville d'un montant estimé entre 200 k€ (année 1) et 400 k€ (année 10).

b. Exemple de concession de services attribuée en 2020 : concession de service portant sur la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge.

Dans le cadre de son objectif de lutte contre la pollution, la Ville de Paris a souhaité garder la maîtrise du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE) sur son territoire en lançant une concession de service pour la valorisation et l'extension de son parc de bornes de recharges actuelles.

Le cahier des charges de la consultation prévoyait la mise à disposition du concessionnaire d'un réseau de 443 stations de recharge pour véhicules électriques situées sur voirie, décomposé comme suit :

- 352 stations de l'ancien réseau Autolib' comprenant 1900 bornes ;
- 90 stations du réseau BéliB' comprenant 270 bornes ;
- 1 station de 9 bornes sur candélabre.

Il prévoyait également que le concessionnaire avait l'obligation de gérer techniquement et exploiter commercialement au moins une borne de recharge par station ainsi que l'ouverture de toutes les bornes au public. Il devait également prévoir la dépose de toutes les anciennes stations Autolib' actives ou non pour la recharge (sauf les stations ex-Autolib' affectées à des opérateurs d'autopartage) et leur remplacement par de nouvelles installations conformes aux standards et à la demande actuelle et prévisionnelle du marché de l'électrique.

Les candidats pouvaient proposer le nombre et le type de bornes exploitées sur chacune des 443 stations, afin de proposer une offre de recharge en phase avec les nécessités d'usage en matière de recharge des véhicules électriques, suivant la demande du marché en matière de recharge de véhicules électriques (y compris des deux- roues), et son évolution.

En plus de ce maillage sur voirie, la Ville de Paris mettait à disposition du concessionnaire des emplacements situés dans deux parkings souterrains concédés, pour que des bornes de recharge rapides soient installées.

Huit candidatures ont été initialement déposées, cinq candidats ont remis une offre finale.

Les offres ont été analysées et jugées sur la base des critères suivants :

- la qualité du projet d'exploitation (70%), appréciée au travers de quatre sous critères ;
- la qualité et la diversité des équipements mis en œuvre ;
- la qualité de service en termes de fonctionnement et d'entretien des installations de recharge ;
- la qualité de service en termes de parcours client et de gestion commerciale et la qualité de déploiement des équipements ;
- l'offre financière (30%), appréciée au regard du mécanisme de redevance proposé et de la viabilité économique et financière de l'offre.

Le Conseil de Paris de novembre 2020 a voté l'attribution du contrat de concession de services relatif à la fourniture, installation et exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge à la société Total Marketing France. Le contrat a pris effet le 11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 10 décembre 2030.

Dans son offre, la société Total Marketing France s'engage en matière de projet d'exploitation notamment sur les points suivants :

- une offre de recharge, en plus des Bélib' existantes de 1970 points de recharge neufs dont 140 dédiés aux deux roues motorisées et 80 bornes de recharge rapide (50 kW) ;
- un approvisionnement en électricité verte basé sur un parc solaire français en propriété dès 2024 et une filière de recyclage complète ;
- des bornes robustes, au design expressif et original, avec une continuité de style entre borne et totem ;
- une offre tenant compte des évolutions technologiques et de l'innovation, des moyens techniques, et démontrant une disponibilité et une sécurité informatique très satisfaisantes ;
- un taux minimum contractuel de bon fonctionnement de 95% ;
- des modalités commerciales adaptées aux différents segments de clientèle et des services de qualité, un parcours client simple et efficace ;
- un déploiement de la totalité de la nouvelle offre sur voirie en 13 mois à compter de la notification du contrat et des hubs de recharge rapide dans 10 parcs de stationnement souterrains mis en service de novembre 2021 à septembre 2024 ;
- des chantiers courts et sobres (avec un maximum de réemploi), sans rupture de service.

En matière d'offre financière, Total Marketing France s'engage à un taux de redevance appliqué au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7% sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2882 k€ HT, révisée annuellement. Le plan d'affaires et le plan de financement des investissements ont été jugés crédibles et robustes.

Le déploiement des nouvelles stations sur voirie en remplacement des ex-Autolib' a débuté conformément au planning contractuel, Il se poursuit à un rythme soutenu avec une légère avance par rapport à ce qui était prévu et prendra fin courant janvier 2022.

Les 90 stations de l'ancien réseau Bélib' ont été reprises par Total dès le mois mars, puis le déploiement des nouvelles stations Total a commencé par le remplacement des stations ex-Autolib' non actives pour la recharge des véhicules électriques afin d'augmenter l'offre dans un premier temps.

Ainsi, au 22 octobre 2021, 222 stations étaient en service commercialement sur les 333 stations qui seront finalement réalisées à l'issue du déploiement (certaines stations ayant été retirées de la liste suite à divers aménagements rendant impossible leur maintien).

c. Exemple de concession de travaux attribuée en 2020 : contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Le Chalet de la Porte Jaune » (12^e)

La Ville de Paris est propriétaire de l'établissement le « Chalet de la Porte Jaune » situé dans le Bois de Vincennes, avenue de Nogent sur le Lac des Minimes à Paris 12^e arrondissement. Ce pavillon a fait l'objet convention d'occupation du domaine public (CODP) du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2019, prolongée jusqu'au 30 juin 2020.

Le Chalet de la Porte Jaune occupe une emprise de 8000 m² et est composé de trois bâtiments :

- le Belvédère de 1020 m² comprenant un sous-sol partiel et un rez-de-chaussée modulable en un ou plusieurs salons ;
- le Chalet de 618 m² avec un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage ;
- la Fermette de 318 m² avec rez-de-chaussée comprenant un salon et une terrasse.

L'établissement dispose par ailleurs de terrasses extérieures ombragées.

La Ville de Paris a publié le 10 décembre 2018 un avis d'appel à la concurrence pour l'attribution d'une concession de travaux d'une durée de 12 ans, à compter de la date de mise à disposition des biens.

Le programme minimum de travaux prescrits par la Ville était d'un montant minimum évalué à 320k€HT. Le cahier des charges de la consultation prévoyait une destination de café-restaurant avec activité de réception, ouvert toute l'année.

Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- la qualité des propositions architecturales, paysagères et patrimoniales et leur adéquation au programme de travaux ;
- la qualité du projet d'exploitation, en fonction de sa capacité à contribuer au respect de la destination du lieu, à son animation, à son ouverture à un public varié et à son intégration dans son environnement ;
- la proposition de redevance du candidat (taux de redevance variable et redevance minimale garantie proposés) ;
- la robustesse économique de l'offre.

Onze candidatures ont été déposées. Six offres, déclarées complètes, ont été déposées dans les délais. Après deux séances de négociations, six offres finales ont été remises.

À l'issue de cette consultation, la Ville de Paris a retenu l'offre du candidat Rosa Bonheur sur Seine, jugée la plus satisfaisante au regard des quatre critères susmentionnés.

En particulier, la société Rosa Bonheur sur Seine propose un programme d'aménagements et de travaux ambitieux élaborés en tenant compte des contraintes liées à la localisation de l'établissement pour un montant total de travaux de 994k€HT dont 583k€HT pour les travaux minima exigés par la Ville de Paris et 311k€HT pour les travaux complémentaires. Le travail paysager correspond aux exigences d'un site boisé classé.

Le « café guinguette » comportera des activités de restauration, des privatisations événementielles et des activités complémentaires portant sur des thématiques environnementales, culturelles et ludiques. Le site sera ouvert toute l'année et devait toucher un large public.

La redevance variable se fonde sur des taux de réversion permettant d'associer de manière croissante la Ville aux performances de la concession. La redevance minimum garantie est d'un niveau relativement élevé, à hauteur de 325k€HT (en valeur 2020). Sur la durée du contrat, sur la base des projections des produits d'exploitation du futur concessionnaire, le montant total de redevance versé à la Ville est estimé à 3,7M€ (en valeur 2020). La redevance garantie représente 100% de la projection de redevance totale, ce qui est très sécurisant pour la Ville.

Le Conseil de Paris de juillet 2020 a donc voté l'attribution de la concession de travaux portant sur la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Chalet de la Porte Jaune à la société Rosa Bonheur sur Seine pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition des lieux, qui s'est déroulée le 28 septembre 2020.

d. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2020 : convention d'occupation du domaine public station hydrogène

La lutte contre la pollution fait partie des chantiers prioritaires de la mandature. En 2015, le Conseil de Paris a adopté un plan pour la qualité de l'air, associé à un programme d'investissements en faveur des modes de déplacements non polluants. L'un des principaux leviers est d'agir sur le trafic routier. Il est ainsi prévu à Paris une sortie du diesel dès 2024 et de l'essence dès 2030.

L'hydrogène offre une alternative aux carburants issus du pétrole et à un moindre impact sur la qualité de l'air. Ainsi, la Ville de Paris souhaite soutenir le développement de stations de distribution d'hydrogène pour véhicules sur son territoire.

La flotte de taxis « Hype », lancée en 2015 dans le cadre de la COP21 avec cinq premiers véhicules, constitue aujourd'hui, avec plus de cent véhicules à hydrogène, la plus grande flotte de véhicules de ce type au monde. En 2015, la Ville a facilité l'implantation de la première station de recharge place de l'Alma, ce qui a largement contribué à la visibilité des taxis Hype et à celle de la technologie liée au carburant hydrogène.

Le projet « 2020 HYPE 600 » prévoit de déployer 500 véhicules hydrogènes supplémentaires en deux ans. Il permet de développer une flotte importante de taxis à zéro émission et de démontrer ainsi la crédibilité de la solution hydrogène. L'objectif est la généralisation de flottes de ce type à l'horizon des JOP de Paris 2024.

HysetCo – entreprise au sein de laquelle sont associés les taxis Hype et les sociétés Air Liquide, IDEX, Kouros, STEP et Toyota – a pour objectif de déployer à très court terme plusieurs nouvelles stations de distribution d'hydrogène en région parisienne afin de favoriser l'émergence d'un écosystème autour de la mobilité hydrogène. Cette entreprise a adressé en janvier 2020, une manifestation d'intérêt spontané pour le site correspondant au parking de la porte de Saint-Cloud dans le 16^e arrondissement. Le projet d'HysetCo prévoit une station qui sera ouverte à tous les utilisateurs avec une production locale d'hydrogène, sans aucune émission de CO₂ ni de polluants locaux, par électrolyse de l'eau. La station aura la capacité de remplir cinq véhicules simultanément, dont un poids-lourd, et d'alimenter ainsi plus de 250 véhicules par jour.

Une analyse technique a été menée par les directions et services de la Ville concernés pour étudier ce projet, son modèle économique et sa bonne insertion dans l'environnement proche.

Une publicité a été lancée en avril 2020 pour informer d'éventuels concurrents de l'existence de la manifestation d'intérêt spontané. À l'issue du délai prévu, aucune offre concurrente n'a été proposée.

Le Conseil de Paris d'octobre 2020 a autorisé la Maire de Paris à signer la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public conclue avec la société HysetCo, pour 15 ans à compter de l'entrée en vigueur de la convention. La Ville de Paris perçoit une redevance variable assise sur l'activité, assortie d'une redevance minimale garantie annuelle (de 12 k€ HT en 2021 et de 25 k€ HT par an à compter de 2022). La redevance variable est composée d'une part proportionnelle à la quantité d'hydrogène pour véhicules distribuée annuellement, d'une part proportionnelle à la quantité d'hydrogène en vrac produit sur le site et d'une part proportionnelle au chiffre d'affaires généré par les activités annexes.

3. Renouvellements et nouveaux contrats de l'exercice précédent

Le tableau ci-dessous présente le principal renouvellement et nouveaux contrats en matière de redevance sur l'exercice précédent.

Type de titre	Objet	Date de début	Redevance avant renouvellement	Redevance après renouvellement
CODP	Bâche publicitaire Église de la Madeleine	Sept. 2021	Nouveau contrat	5,0 M€
CS	Bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE)	Déc. 2020	Nouveau contrat	2,9 M€ + variable 22,7% du CA HT
DSP	Aréna Porte de la Chapelle	Mise en service de l'ouvrage	Nouveau contrat	650 k€

4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2020-2022)

L'annexe 6 présente la liste des CODP arrivant à échéance sur la période 2020-2022.

L'annexe 7 présente la liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2020-2022.

PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION

1. Données générales

a. Nombre de contrats et titres gérés en 2020

En 2020, la Ville de Paris a géré 75 590 contrats et titres portant occupation du domaine public, qu'il s'agisse de conventions d'occupation du domaine public (CODP), de délégations de service public (DSP), de concessions de travaux et de services (CT et CS), de baux emphytéotiques administratifs (BEA) ou d'autorisations unilatérales délivrées par la Ville de Paris (autorisations unilatérales d'occupation temporaire, AUOT).

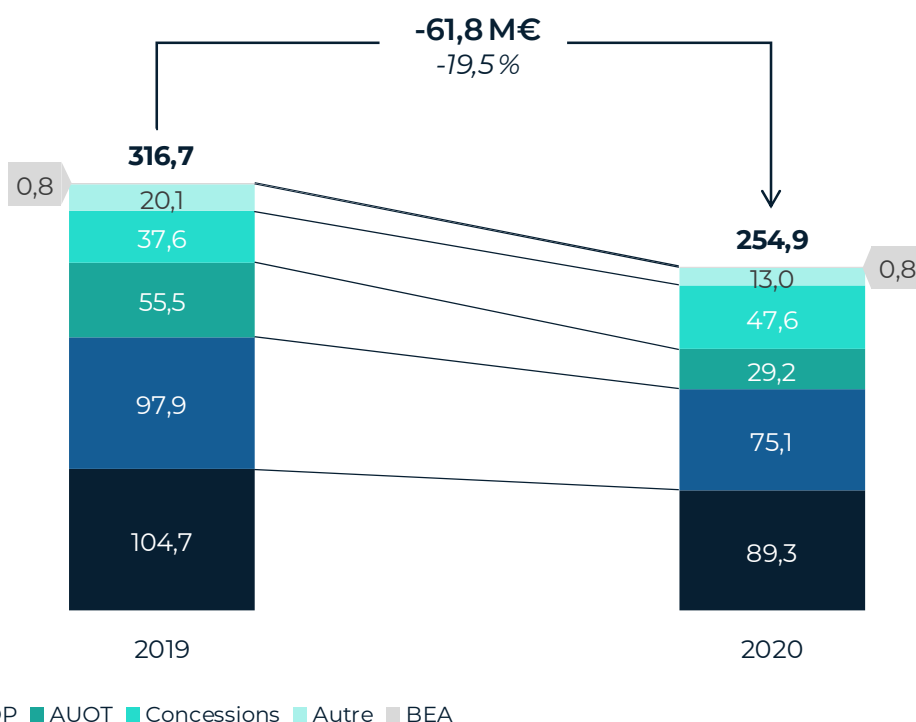
En 2019, le nombre de contrats gérés par la Ville était de 86 576 titres à périmètre constant⁴. La baisse (-10 977 titres en 2020, soit -12,7%) par rapport en 2019 s'explique par un recul important du nombre d'AUOT (-10 985 autorisations). Celui-ci est notamment lié à une diminution du nombre d'AUOT délivrées pour l'occupation des **terrasses et étalages** (-12 744), partiellement compensée par une hausse des titres d'occupations de chantiers (+3 019).

b. Redevance perçue en 2020

En 2020, l'ensemble de ces contrats et titres portant occupation du domaine public a généré **254,9 M€ de redevance.**

Évolution de la redevance entre 2019 et 2020 par type de contrat

(en millions d'euros)

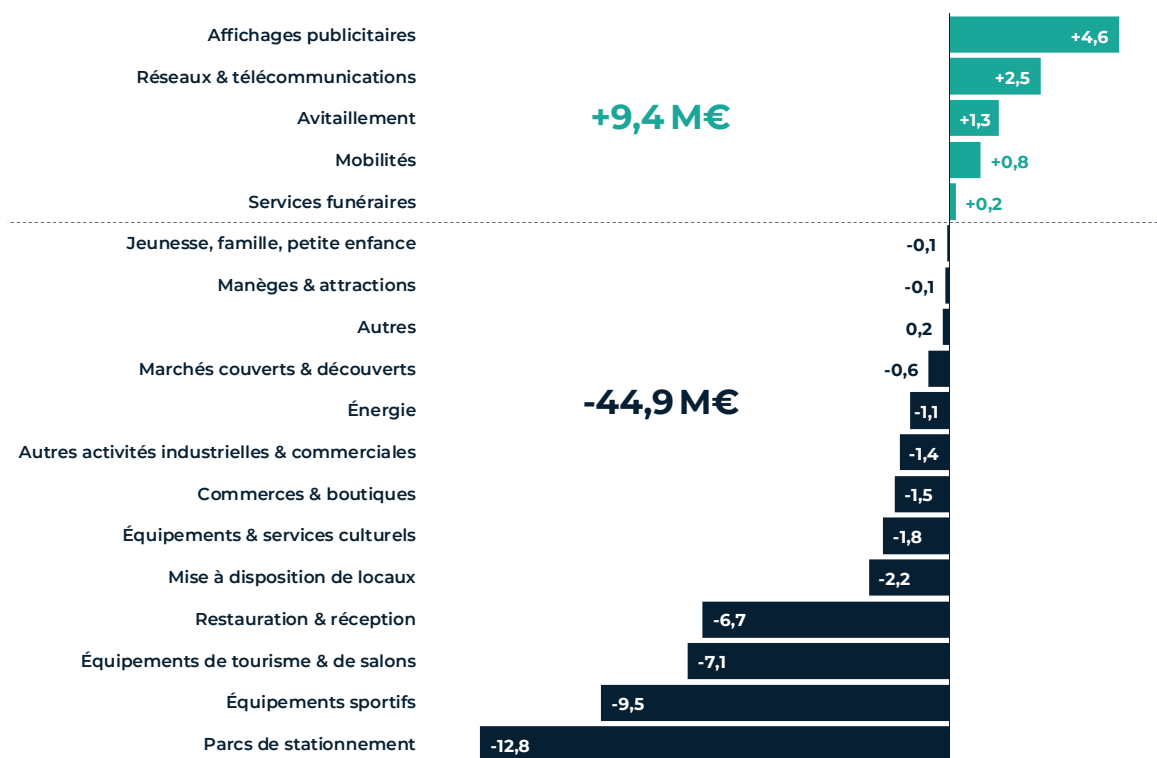


⁴ Pour rappel, le bilan de 2019 faisait état de 84 745 contrats. L'écart s'explique par l'élargissement du périmètre (avec notamment la prise en compte des AUOT de la DICOM) et par la manière de comptabiliser les contrats renouvelés en cours d'année. Le bilan distingue désormais le nombre total de contrat gérés en cours d'année (c'est-à-dire les contrats échus en cours d'année et non échus au 31 décembre) et les contrats en cours au 31 décembre.

La redevance perçue en 2019 s'élevait à 316,7 M€⁵. La baisse par rapport à 2019 (-61,8 M€, soit -19,5%) s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique des opérateurs, qui a conduit à une baisse des redevances sur chiffres d'affaires à laquelle s'est ajoutée la mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques votées par le Conseil de Paris pour faire face aux retombées de la crise (exonérations ponctuelles ou transformation en redevance variable).

Évolution de la redevance entre 2019 et 2020 par secteur d'activité (hors AUOT)

(en millions d'euros)



Le graphique ci-dessus présente l'évolution (en millions d'euros) de la redevance entre 2019 et 2020 en fonction du secteur économique considéré.

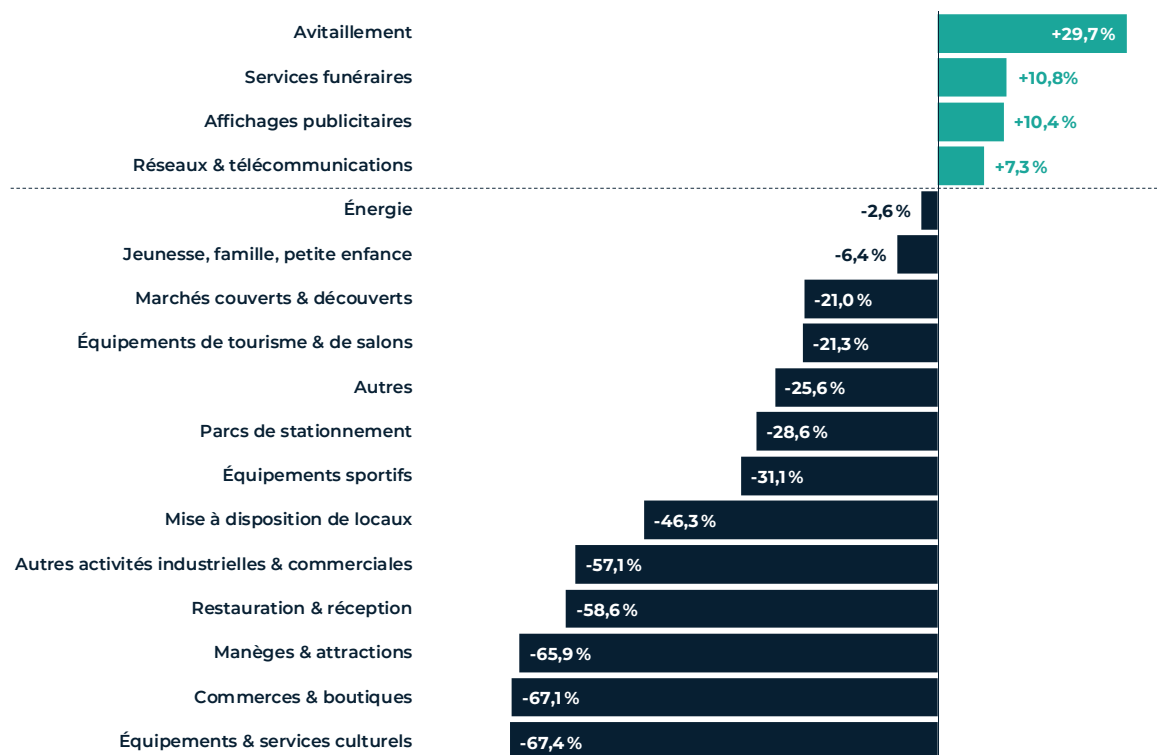
Quatre secteurs concentrent environ 80% de la baisse de redevance : les **parcs de stationnement** (-12,8 M€), les **équipements sportifs** (-9,5 M€), les **équipements de tourisme et de salons** (-7,1 M€) et la **restauration & réception** (-6,7 M€).

À noter que l'augmentation de la redevance constatée dans le secteur de la publicité est liée à un effet périmètre, avec la première année pleine d'exploitation du contrat des Mobiliers urbains d'information. L'augmentation de la redevance dans les secteurs de l'avitaillement et des réseaux et télécommunications s'explique par l'entrée en vigueur de plusieurs contrats renouvelés en 2019 comportant une forte revalorisation de la redevance minimale garantie (stations-services d'Aubervilliers et du quai d'Issy et emprise antennaire de la Tour Eiffel).

⁵ Pour rappel, le bilan de 2019 mentionnait 314,0 M€. L'écart s'explique par des effets de périmètre et par une rectification du montant de la redevance perçue au titre du contrat portant sur les kiosques publicitaires. Dans la suite du bilan, les chiffres de 2019 sont présentés après retraitements.

Variation de la redevance entre 2019 et 2020 par secteur d'activité (hors AUOT)

(% variation annuelle)



Le graphique ci-dessus présente l'évolution (en pourcentage) de la redevance entre 2019 et 2020 en fonction du secteur économique considéré.

Cinq secteurs ont vu leur redevance diminuer de plus de 50% : **Équipements & services culturels** (-67,4%), **Commerces & boutiques** (-67,1%), **Manèges & attractions** (-65,9%), **Restauration & réception** (-58,6%) et le secteur **Autres activités industrielles et commerciales** (-57,1%).

2. Répartition par nature de titre d'occupation

Les titres portant occupation du domaine public peuvent être classés selon les différentes formes juridiques qu'ils recouvrent :

- **les occupations du domaine public par des ouvrages ou des constructions** sont très majoritairement accordées par voie d'autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) ;
- **les occupations donnant lieu à la conduite d'activité sur l'espace public** recouvrent la très grande majorité des Conventions d'occupation du domaine public (CODP) conclues par la Ville de Paris ;
- **les concessions au sens strict** sont quant à elles gérées par recours aux délégations de service public (DSP), concessions de travaux et concessions de services.

Dans l'ensemble, **les recettes tirées des AUOT s'élèvent à 29,2M€** (soit 11,5% du montant total), tandis que les **contrats (CODP, DSP, concessions et BEA) ont généré 225,7M€** (88,5%) de redevance.

Nombre de contrats⁶ (hors AUOT) au 31 décembre

Type de titre	2020	2019	Différence	% variation
	Nombre de titres	Nombre de titres		
CODP	721	725	-4	-0,6%
DSP	183	187	-4	-2,1%
Concessions	27	25	+2	+8,0%
BEA	9	9	0	0%
Autre	12	6	+6	+100,0%
TOTAL	952	952	0	0%

Répartition des contrats gérés par la Ville et de la redevance en 2020 (hors AUOT)

Type de titre	2020	% nombre	2020	% redevance
	Nombre de titres		Redevance	
CODP	776	75,6%	75,1 M€	33,3%
DSP	201	19,6%	89,3 M€	39,6%
Concessions	27	2,6%	47,6 M€	21,1%
BEA	9	0,9%	806 k€	0,4%
Autre	13	1,3%	13,0 M€	5,7%
TOTAL	1026	100,0%	225,7 M€	100,0%

Répartition des contrats gérés par la Ville et de la redevance en 2020 (intégrant les AUOT)

Type de titre	2020	% nombre	2020	% redevance
	Nombre de titres		Redevance	
AUOT	74 564	98,6%	29,2 M€	11,5%
CODP	776	1,0%	75,1 M€	29,5%
DSP	201	0,3%	89,3 M€	35,0%
Concessions	27	<0,1%	47,6 M€	18,7%
BEA	9	<0,1%	806 k€	0,3%
Autre	13	<0,1%	13,0 M€	5,1%
TOTAL	75 590	100,0%	254,9 M€	100,0%

a. Focus sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire

Les autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) sont des actes unilatéraux précaires qui peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique. Elles sont accordées pour des activités diverses se déroulant principalement sur le domaine public viaire ou fluvial. Comme indiqué précédemment, le nombre de titres a baissé de 12,8% par rapport à 2019 et la redevance de 47,4%.

Répartition du nombre d'AUOT et de la redevance par domaine d'activité en 2020

Domaine d'activité	2020	% nombre	2020	% redevance
	Nombre de titres		Redevance	
Terrasses, étalages & enseignes	58 056	77,9%	5,5 M€	18,8%
Occupations de chantiers	13 173	17,7%	10,8 M€	37,1%
Réseaux, souterrains & autres	1 988	2,7%	10,7 M€	36,7%
Kiosques, marchés & autres	1 347	1,8%	2,2 M€	7,5%
TOTAL	74 564	100,0%	29,2 M€	100,0%

⁶ Le nombre de contrats et titres gérés comprend l'ensemble des contrats vivants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (c'est-à-dire échus en cours d'année et en cours au 31 décembre).

Ces autorisations concernent principalement, sur la voirie, **les terrasses et étalages** de restaurants et cafés parisiens avec **58 056 titres** en 2020 (contre 70 800 en 2019) générant une redevance de **5,5M€** (contre 32,3M€, soit -83,0%) en 2019, ce qui représente une moyenne de **95€ par titre** (contre 456€ en 2019). Cette baisse de la redevance s'explique par l'exonération de 10 mois de redevance accordée par la Ville dans le cadre des mesures de soutien aux restaurateurs et exploitants de bars.

Ces AUOT concernent aussi **les réseaux, passages souterrains et autres éléments de voirie** (emplacement transport de fonds, réseaux de bus) avec **1 988 titres** (contre 1 841 titres en 2019) générant **10,7M€** de redevance (contre 11,1M€, soit -3,6%), ce qui représente une moyenne de **5 390€ par titre** (contre 6 039€ en 2019)

Ont également été inclus dans le périmètre de ce bilan les titres relatifs aux **occupations de chantiers** (échafaudages et palissades de chantier) regroupant **13 173 titres** rapportant **10,8M€** (contre 8,6M€, soit +26,5%) de recettes, soit en moyenne de **822€ par titre** (contre 844€ en 2019)

On dénombre en outre **1 347 autorisations** (contre 2 478 en 2019) relatives aux **kiosques, marchés, activités foraines et autres activités** dont le montant de redevance cumulée s'élève à **2,2M€** (contre 3,6M€, soit -38,9%), soit une moyenne de **1 623€ par titre** (contre 1 444€ en 2019). Cette baisse s'explique principalement par des exonérations de redevance accordée par la Ville dans le cadre des mesures de soutien aux commerçants et forains.

Dans l'ensemble, la redevance moyenne a été **quasiment divisée par deux** (-39,8%), passant de 651€ par titre en 2019 à 392€ en 2020.

Enfin, des AUOT de courte durée peuvent exceptionnellement être accordées sur la phase de transition entre deux contrats. Les AUOT relatives à des manifestations événementielles et aux tournages de films d'une durée très courte (délivrées parfois à la journée) ne sont pas incluses dans ce rapport.

b. Les conventions d'occupation du domaine public

Les conventions d'occupation du domaine public (CODP) conclues concernent des domaines très variés tels que la gestion des centres sportifs et de leurs dépendances (Centre sportif du Tir aux pigeons, Jean Bouin, Roland Garros, etc.), certains contrats publicitaires sur l'espace public, les contrats d'exploitation de certains pavillons de restauration (Pavillon des Princes, Pavillon du lac Montsouris, etc.) ou encore les antennes et réseaux des opérateurs téléphoniques.

En 2020, la Ville a géré 776 CODP totalisant 75,1M€ de redevance. Elles représentent 29,5% (33,3% hors AUOT) de l'ensemble de la redevance perçue par la Ville en 2020 au titre de l'occupation de son domaine public et constituent la **deuxième source de recettes** tirée de l'occupation du domaine public en 2020.

Le nombre de CODP au 31 décembre est resté stable entre 2019 et 2020 : il s'établit à 721 conventions (-4 par rapport à l'année précédente). En 2019, la redevance perçue était de 97,9M€. La baisse (-22,8M€, soit -23,3%) affecte environ 400 contrats.

Au titre de l'année 2020, les principales CODP en termes de redevance concernent :

- les **grands équipements sportifs** (15,9M€, soit -34,3% par rapport à 2019) comprenant les hippodromes de Longchamp et Auteuil (7,9M€, soit -16,7% par rapport à 2019), le stade du Parc des Princes (3,1M€, soit +11,5%), Roland Garros (2,3M€, -66,4%), le centre sportif de la Croix Catelan (1,8M€, soit -48,7%) et le Polo de Paris (735k€, soit -49,3%) ;
- les **conventions relatives aux réseaux et télécommunications** (36,3M€, soit +7,3%) avec l'occupation du domaine public non routier et en particulier les emprises antennaires de la Tour Eiffel (7,8M€, soit +20,2%) ;

- les conventions d'occupation relatives à l'**affichage publicitaire** (8,5M€, soit -4,1%).

c. Les concessions de travaux

Les contrats de concession de travaux (CT) sont des contrats administratifs dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage, soit de ce droit assorti d'un prix. On peut citer notamment plusieurs contrats portant sur l'installation de bornes de gaz naturel pour véhicules (GNV) et l'exploitation des stations-services associées, plusieurs contrats portant sur la rénovation et l'exploitation de pavillons de restauration/événementiels (Chalet de la Croix-Catelan, Pavillon Puebla, Pavillon Gabriel, site de Bagatelle, etc.) ou encore le contrat portant sur l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Les 21 concessions de travaux (dont 2 BEA-CT) ont généré 20,1M€ de redevance en 2020. Elles représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public recensés.

Le nombre de concessions de travaux est resté stable entre le 31 décembre 2019 et 2020 (+1 contrat). En 2020, la redevance a baissé de 9,5M€ (-32,1%) par rapport à 2019 (soit 29,6M€ l'année précédente). **85% de la redevance provient de quatre contrats :**

- le BEA-CT Parc des Exposition de la Porte de Versailles (12,7M€, soit -24% par rapport à 2019) ;
- le BEA-CT Palais Brongniart (7,3M€, soit -47,8%) ;
- deux concessions de travaux (2,2M€, soit +53,5%) relatives à la conception, l'installation de bornes GNV et l'exploitation des stations-services d'Aubervilliers (19^e) et du quai d'Issy les Moulineaux (15^e).

d. Les concessions de services

Les concessions de services (CS) sont des contrats administratifs (créés par l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) par lequel une collectivité publique confie à un tiers la gestion d'un service relevant de la compétence générale des collectivités locales et de leurs établissements.

Ce modèle contractuel reste encore peu répandu à la Ville de Paris en 2020. **Il concerne seulement 6 contrats (+1 par rapport à 2019) qui totalisent toutefois 27,5M€ de redevance** (soit 42,2% de la redevance perçue au titre des concessions⁷).

En 2019, la redevance perçue était de 8,0M€. La hausse significative (+241,8%) est due au contrat Mobiliers urbains d'information (22,9M€, contre 5,8M€ en 2019, soit +296,7%), dont l'année 2020 constituait la première véritable année d'exploitation (le contrat ayant démarré en septembre 2019). À noter que la catégorie inclut depuis l'an dernier le contrat Marathon (et semi-marathon) de Paris qui était jusqu'alors une CODP.

e. Les délégations de service public

Les délégations de service public (DSP) constituent un mode de gestion déléguée, par lequel une collectivité publique confie à un tiers la gestion de l'exécution d'un service public.

201 DSP ont été gérées en 2020 totalisant 89,3M€ de redevance, soit 35,0% (39,6% hors AUOT)

⁷ Les concessions incluent ici les concessions de services, de travaux ainsi que les deux BEA-CT du Parc des expositions de la Porte de Versailles et du Palais Brongniart.

de l'ensemble de la redevance perçue par la Ville de Paris en 2020 au titre de l'occupation de son domaine public. En 2020, **40,5 M€ de participations publiques ont été versées** aux délégataires par la Ville de Paris au titre de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2019, la redevance perçue était de 104,7 M€. La baisse (-14,7%) s'explique principalement par un recul de la redevance tirée des parcs de stationnements (Madeleine-Tronchet, George V, Malesherbes-Anjou, etc.).

En 2020, les DSP les plus importantes en montant de redevance sont :

- Les délégations de **distribution d'électricité et de chauffage urbain**, rapportant respectivement 29,6 M€ (-3,0% par rapport à 2019) et 7,4 M€ (-8,5%) ;
- les délégations relatives aux **parcs de stationnement** (31,8 M€, soit -40,3%) ;
- les délégations relatives aux grands établissements à l'instar de la **Tour Eiffel** (8,2 M€, soit +1,0%) ou encore l'**Accor Arena – POPB** (2,8 M€, soit +0,1%).

Un bilan des DSP est réalisé annuellement. Il offre un aperçu des principales données chiffrées de la gestion déléguée (chiffre d'affaires, montant de la redevance perçue par la collectivité, résultat des délégations, etc.) et présente, pour chaque secteur d'activité, un bilan de la gestion des services concernés pour l'année précédente.

f. Les baux emphytéotiques administratifs

Le bail emphytéotique administratif (BEA) est un contrat d'occupation domaniale de longue durée, conclu pour une période comprise entre 18 et 99 ans, portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel sur le bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale, lui permettant notamment de l'hypothéquer auprès de ses financeurs.

Il convient de préciser que le périmètre étudié ne recouvre que les contrats conclus sur le domaine public de la Ville et non sur son domaine privé.

Les 9 BEA conclus sur le domaine public ont généré 806 k€ de redevance en 2020. Ces contrats, pour lesquels le programme contractuel d'investissement est un élément clef du projet, représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public (moins de 1% en nombre de titres, hors AUOT).

En 2019, la redevance perçue était de 838 k€ à périmètre constant. La baisse (-3,8%) résulte principalement d'une diminution de la redevance tirée de certains équipements culturels (musée de Montmartre, théâtre Marigny et l'espace d'exposition Le Bal).

g. Autres contrats emportant occupation du domaine public

Les autres contrats (13 dont 2 marchés à abandon de recettes) ont généré **13,0 M€ de redevance en 2020.**

En 2019, la redevance perçue était de 20,1 M€ à périmètre constant. La baisse (-35,7%) s'explique par une réduction sensible de la redevance tirée des deux marchés à abandon de recettes (totalisant 98,4% de la redevance cumulée de la catégorie en 2020), à savoir :

- le **marché relatif à la diffusion de publicité sur les kiosques conclu avec la société Médiakiosk** et au titre duquel la collectivité parisienne a perçue une recette de **6,2 M€ en 2020** (contre 10,8 M€ en 2019, soit -42,6%) ;

- le **marché pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des abris voyageurs** qui a généré une redevance de **6,6 M€ en 2020** (contre 9,2 M€ en 2019, soit -29,0 %).

Le bilan intègre également 11 autres contrats dont la Cité internationale des arts.

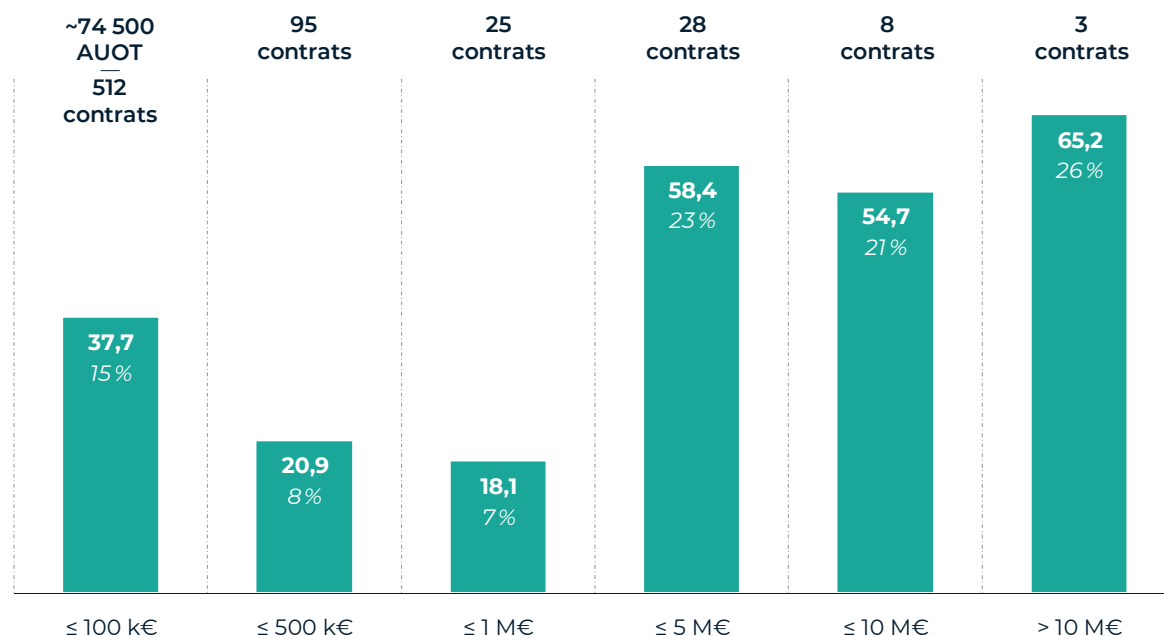
3. Répartition par contrat et par nature d'activité

a. Répartition des recettes par tranche de redevance

Les enjeux financiers de la Ville de Paris sont concentrés sur un nombre relativement restreint de contrats : **70% de la redevance provient de seulement 39 contrats.**

Répartition des recettes en 2020 par tranche de redevance

(en millions d'euros et pourcentage du total)



Note : le graphique exclut les contrats (n = 355) pour lesquels le montant de la redevance est indéterminé.

b. Principaux contrats en matière de redevance

En 2020, **13 contrats ont généré environ la moitié (50,7%) de la redevance** (contre 23 en 2019).

Parmi ces 13 contrats, **3 ont généré 65,3 M€ en 2020, soit un quart (25,6%) de la redevance totale.**

Rang	Type de titre	Objet	2020 Redevance	% redevance
1	DSP	Distrib. et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente	29,6 M€	11,6%
2	CS	Conception, fabrication, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information	23,0 M€	9,0%
3	BEA-CT	Parc des expositions de la Porte de Versailles	12,7 M€	5,0%
4	DSP	Tour Eiffel	8,2 M€	3,2%
5	CODP	Hippodromes Auteuil et Longchamp	7,9 M€	3,1%
6	CODP	Emprises antennes Tour Eiffel	7,8 M€	3,1%
7	DSP	Distrib. et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	7,4 M€	2,9%
8	Marché à abandon de recettes	Conception, fabrication, pose et entretien d'abris voyageurs et	6,6 M€	2,6%

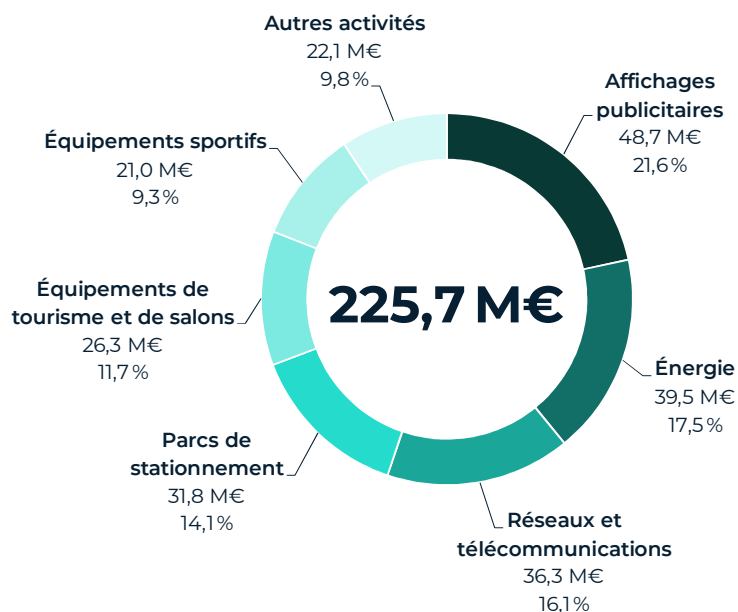
		mobiliers urbains associés, avec exploitation publicitaire		
9	Marché à abandon de recettes	Publicité kiosques	6,2 M€	2,4 %
10	CODP	Distrib. des eaux de Paris – Occupation des réseaux d'égout et hors égout	5,6 M€	2,2 %
11	CODP	Occupation DPNR Free Infrastructure	5,1 M€	2,0 %
12	CODP	Occupation DPNR SFR	4,8 M€	1,9 %
13	CS	Fourniture, pose, entretien et exploitation des colonnes et mâts porte-affiches	4,5 M€	1,8 %
TOTAL			129,2 M€	50,7 %

c. Répartition de la redevance par secteur d'activité en 2020 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT)

En 2020, sur l'ensemble des contrats (hors AUOT), **plus de la moitié (55%) de la redevance provient de trois secteurs d'activité :**

- Affichages publicitaires (48,7 M€ en 2020, soit 21,6% de la redevance totale) ;
- Énergie (39,5 M€, soit 17,5%) ;
- Réseaux & télécommunications (36,3 M€, soit 16,1%).

Répartition de la redevance en 2020 par secteur d'activité (hors AUOT)



d. Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité

Sur les 1026 contrats d'occupation recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, **311 contrats ont donné lieu à une déclaration de chiffre d'affaires**. En particulier, ces contrats prévoient la perception d'une **redevance variable assise sur le chiffre d'affaires** réalisé sur la concession.

Pour ces contrats, il est par conséquent possible de déterminer le volume d'activité réalisé par l'occupant et son évolution. Ainsi, le **chiffre d'affaires s'établit à 1,95 Md€**.

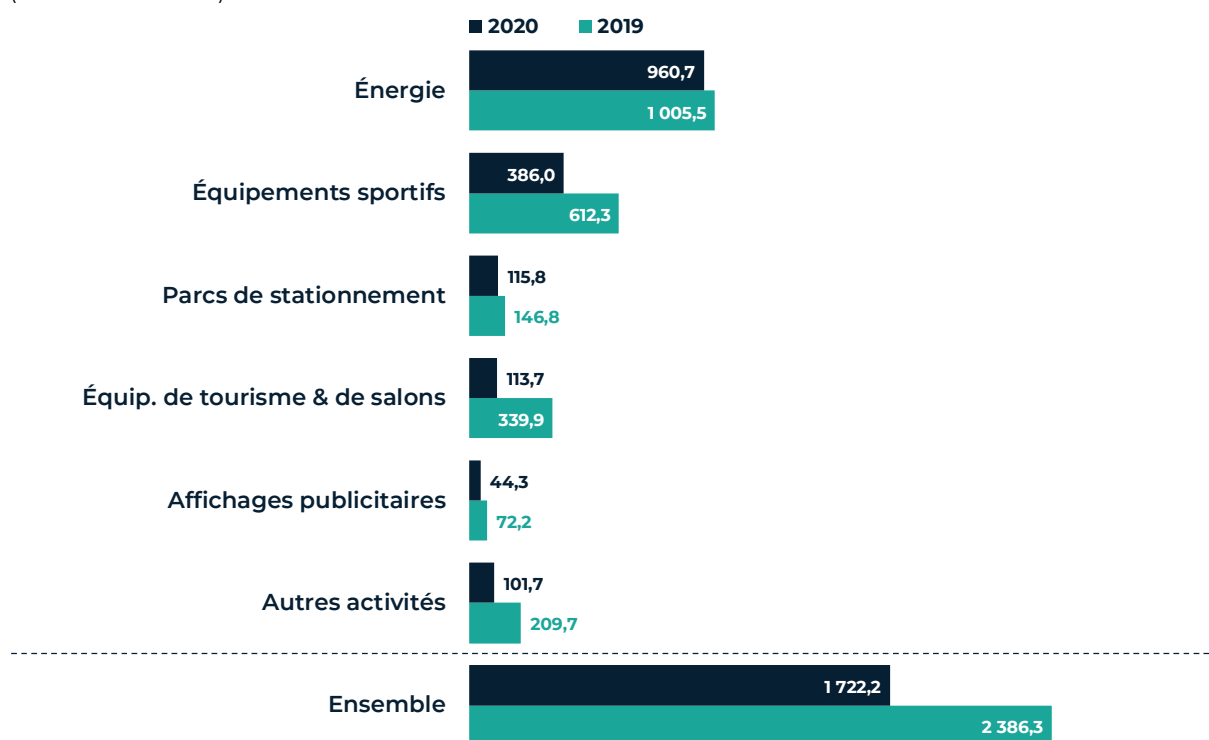
Répartition⁸ du chiffre d'affaires et de la redevance associée en 2020 par secteur d'activité (hors AUOT)

Secteur d'activité	2020 CA HT	2020 Redevance ¹⁰	% contrats CA transmis ⁹
Énergie	1 084,7 M€	39,5 M€	50,0 %
Équipements sportifs	396,8 M€	20,5 M€	51,0 %
Parcs de stationnement	128,4 M€	31,8 M€	99,2 %
Équip. de tourisme & de salons	114,8 M€	26,2 M€	86,7 %
Affichages publicitaires	72,9 M€	46,9 M€	87,5 %
Réseaux & télécommunications	15,0 M€	7,8 M€	nd
Autres activités	138,9 M€	15,4 M€	17,6 %
TOTAL	1 951,3 M€	188,1 M€	30,3 %

Le graphique ci-dessous présente un échantillon des contrats dont le chiffre d'affaires est connu. Il donne un aperçu plus fidèle de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité. Pour cet échantillon, **le recul de l'activité globale est de 27,8 %**. En outre, la baisse affecte l'ensemble des secteurs, mais de manière différenciée. Elle est **particulièrement prononcée pour le secteur des équipements de tourisme & de salons** (-226,3 M€, soit -66,5 %).

Évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 par secteur d'activité

(en millions d'euros)



Note : évolution à périmètre constant, c'est-à-dire uniquement pour les contrats n'ayant pas été créés ou renouvelés entre le 2 janvier 2019 et le 30 décembre 2020.

⁸ Le périmètre de redevance pris en compte dans ce tableau ne recouvre que les redevances calculées pour les contrats dont le chiffre d'affaires a été communiqué. Les montants ne peuvent être comparés à ceux indiqués dans le graphique ci-dessus.

⁹ Rapport entre le nombre de contrats dont le CA est connu et le nombre de contrat total.

¹⁰ Contrats pour lesquels le chiffre d'affaires HT est connu.

e. Durée moyenne par convention ou titre

Les récentes évolutions réglementaires (code de la commande publique, ordonnance relative à la propriété des personnes publiques du 19 avril 2017) ont renforcé l'encadrement de la durée des titres et contrats d'occupation du domaine public.

Pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas dépasser le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat.

En 2020, environ 180 titres avaient une durée indéterminée. Il s'agit principalement **d'autorisations d'occupation du domaine public d'un an** avec tacite reconduction, **consenties à titre précaire et révocables à tout moment**.

En dehors des AUOT, dont la durée est généralement très courte (de moins d'un an à 5 ans), **la majorité des contrats a une durée supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 25 ans** (ces derniers représentent 47 % de la redevance totale).

La Ville de Paris compte également **une centaine (120 en 2020) de titres dont la durée est supérieure à 25 ans** (soit 30 % de la redevance totale). Ces contrats couvrent principalement des DSP dont la vocation est la construction, la maintenance et l'exploitation d'équipements et d'infrastructures lourdes, c'est-à-dire nécessitant de nombreux investissements.

Répartition de la redevance en 2020 par tranche de durée

(en millions d'euros et pourcentage du total)



LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1.** Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public
- **Annexe 2.** Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires
- **Annexe 3.** Liste des CODP, CT/CS arrivant à échéance sur la période 2020/2022
- **Annexe 4.** Liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2019/2022
- **Annexe 5.** Glossaire

Annexe 1. Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 22 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013 2013 V. 195

Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris est liée à des partenaires privés ou publics par plus de 10.000 actes juridiques portant sur l'occupation du domaine public concernant des secteurs et domaines aussi divers que les équipements sportifs, les mobiliers urbains, l'affichage publicitaire, les terrasses, les établissements de restauration, les manèges, les cirques, les chalets de vente et l'occupation du domaine public par les opérateurs télécoms ;

Considérant que ce périmètre recouvre des formes juridiques diverses, comprenant un certain nombre de délégations de service public mais aussi des contrats ou autorisations d'occupation du domaine public (BEA, CODP, AOT...) qui font l'objet de délibérations ponctuelles ou ne nécessitent pas tous une présentation systématique au Conseil de Paris ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens utilisent chaque jour des services publics gérés dans le cadre de délégation de service public ;

Considérant qu'une synthèse globale de ces DSP est communiquée au Conseil de Paris tous les ans et que celle-ci permet d'apprécier la qualité du service rendu dans le cadre de ces occupations du domaine public ;

Considérant que la recommandation n°4 de la CRC préconise de soumettre à l'examen du Conseil de Paris un document d'orientation stratégique sur le domaine public ;

Considérant que la recommandation n°9 de la CRC préconise de confier à la Direction des Finances le pilotage et le suivi d'une procédure de contrôle interne pour tous les modes d'occupation du domaine public ;

Aussi, sur la proposition de Mme Danielle FOURNIER et des élu/es du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparenté/es,

Émet le vœu :

Qu'un bilan de toutes les conventions d'occupation du domaine public soit réalisé annuellement. Celui-ci devra notamment informer les Conseillers de Paris sur les choix qui ont été fait en matière de critères d'attribution, de montant de la redevance et de durée de l'occupation.

Annexe 2. Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Délibération affichée à l'Hôtel-de-Ville et transmise au représentant de l'État le 16 juin 2004.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal Extrait du registre des délibérations

**Séance des 7 et 8 juin 2004
2004 V.114**

Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la règle tacite retenue depuis 1995 pour limiter la durée d'occupation des concessions de la Ville de Paris ;

Considérant la demande des élus de la 1ère Commission lors de sa réunion du 6 mai 2004 ;
Sur proposition de MM. Jacques BRAVO et Jean-François LEGARET,

Émet le vœu :

Que la durée des concessions de la Ville de Paris soit limitée au maximum à 25 ans, sauf exception dûment motivée, tenant notamment compte de l'importance des investissements auxquels s'engage le délégataire et de la nature de l'activité ;

Que toute attribution ou renouvellement d'une concession d'occupation domaniale fasse l'objet d'un appel public à candidature sauf exception dûment motivée ;

Que les raisons du choix des concessionnaires ainsi que les analyses des dossiers de tous les candidats soient jointes aux projets de délibération.

Annexe 3. Liste des CODP et concessions arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023

Direction	Objet de la convention	Échéance
DAE	MANEGE PARC MONTSOURIS	05/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DAE	FLEURS MADELEINE	10/01/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ POMMIER DES AMANDIERS 20°	11/01/2021
DVD	CLIMESPACE	31/01/2021
DVD	CLIMESPACE	31/01/2021
DLH	JEUNESSE FEU VERT (13 IMPASSE TOURNEUX 12E)	24/02/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ CHARMANTE PETITE CAMPAGNE URABINE 19°	04/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES PETITS PASSAGES 19°	18/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LE PETIT JARDIN D'EUGÉNIE 19°	18/03/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FOLIE TITON 11°	30/03/2021
DLH	SAS LINKCITY ILE-DE-FRANCE 192-198 RUE D'AUBERVILLIERS 75019	30/03/2021
DVD	STATION SERVICE 85 RUE DE LA CHAPELLE (SPV)	30/03/2021
DAC	TOUR SAINT JACQUES	31/03/2021
DLH	PREFECTURE DE POLICE COMMISSARIAT ST HONORE 75008	31/03/2021
DEVE	LE JARDIN DES COOPAINS 17°	03/04/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ COLMAR THIONVILLE 19°	15/04/2021
DFA	OBSERVATOIRE MONTSOURIS	28/04/2021
DAE	MARCHÉ DU LIVRE - HALLE AUX CHEVAUX - 15È	30/04/2021
DAE	MANEGE ST-MANDE	02/05/2021
DAC	15 RUE DU DOCTEUR POTAIN 75019 PARIS	04/05/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LAPIN OUVRIER 14°	21/05/2021
DAE	MANEGE PARC MONCEAU	28/05/2021
DVD	STATION SERVICE PORTE DE MONTREUIL (SPV)	31/05/2021
DLH	ASSOC OPPIC - 293 AVENUE DAUMESNIL (12E)	17/06/2021
DAC	THEATRE 13/SEINE	30/06/2021
DAC	THEATRE 13/JARDIN	30/06/2021
DAE	MANEGE BOIS DE VINCENNES	30/06/2021
DAE	MANEGE SQUARE MARIGNY	05/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ORÉE DU BOIS 16°	05/07/2021
DVD	STATION SERVICE PARC PORTE SAINT CLOUD (SSC)	11/07/2021
DFA	OCCUPATION DPNR FREE INFRASTRUCTURE	16/07/2021
DEVE	JARDIN DE PERLIMPIN 17°	22/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ TRÈFLE ÉOLE 18°	22/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ÉCO BOX 18°	23/07/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ THIBÉRINE 11°	27/07/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE : LE BASSIN PEINTURE EN 2 D - RUE COQUILLIÈRES 75001 (SPV)	23/08/2021
DAC	LES PLATEAUX SAUVAGES	31/08/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE ESCALIER SIMON BOLIVAR - 54 AV SIMON BOLIVAR 75019 (SPV)	21/09/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE PLACE MONSELET 75019 (SPV)	21/09/2021
DFA	CHALET DES ILES DAUMESNIL	30/09/2021
DLH	EMMAUS SOLIDARITE (37 BD SAINT MARCEL 13E)	30/09/2021
DLH	LIEUDIT "LES ARQUES" (LES ARQUES 46250) MUSÉE ZADKINE"	30/09/2021
DLH	OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS (29 RUE DE RIVOLI 4E)	30/09/2021
DVD	STATION SERVICE 80 RUE DE LA CHAPELLE (SPV)	30/09/2021
DVD	AUTOPARTAGE (SPV)	27/10/2021
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN MALIN (13ÈME)	02/11/2021
DFA	CHAI DE BAGATELLE	02/11/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE 3 TOTEMS EN ACIER PLACE CARMEN 75020 (SPV)	20/11/2021
DILT	"OCCUPATION PHOTOMATON	21/11/2021

DFA	OCCUPATION DPNR NEO TELECOMS -> ZAYO FRANCE	26/11/2021
DFA	OCCUPATION DPNR 21 ST CENTURY COMMUNICATION FRANCE	26/11/2021
DJS	PAS DE TIR À L'ARC BRUIX	27/11/2021
DAE	BALANCOIRES SQ BATIGNOLLES	30/11/2021
DAE	BARQUES BOIS VINCENNES	30/11/2021
DAE	MANÈGE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE QUAI FRANÇOIS MITTERRAND	30/11/2021
DAE	STAND 27 BOULEVARD SAINT-MICHEL	30/11/2021
DAE	3-5 BOULEVARD DES CAPUCINES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE EGLISE SAINT GERMAIN DES PRÉS	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE GRILLES DU LUXEMBOURG	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON MÉTRO	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 19-21 BOULEVARD DE MONTMARTRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE INVALIDES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE SIMON BOLIVAR	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 6 BOULEVARD POISSONNIÈRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 BOULEVARD MONTPARNASSE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MONTPARNASSE-ODESSA	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE RUE HÉNARD	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 17 BOULEVARD JOURDAN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 201 BOULEVARD BRUNE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE COUR SAINT EMILION	30/11/2021
DAE	STAND QUAI BRANLY-AVENUE DE SUFFREN	30/11/2021
DAE	STAND 101 QUAI BRANLY	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE METRO GLACIÈRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PORTE DE VERSAILLES	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DE VARSOVIE	30/11/2021
DAE	STAND PLACE DE VARSOVIE	30/11/2021
DAE	STAND PLACE DU TROCADÉRO	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 2 RUE PONCELET	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE RER PEREIRE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE	30/11/2021
DAE	STAND AVENUE DES TERNES 17A	30/11/2021
DAE	STAND AVENUE DES TERNES 17B	30/11/2021
DAE	STAND 2 RUE PONCELET	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PALCE ALBERT KAHN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO ANVERS	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE CLIGNANCOURT-ROCHECHOUART	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO BLANCHE	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DES ABBESSES	30/11/2021
DAE	STAND 13 RUE DU POTEAU	30/11/2021
DAE	STAND 15 RUE DU POTEAU	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 2 BOULEVARD DE LA VILLETTE	30/11/2021
DAE	STAND 35-37 AVENUE SECRÉTAN	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO PORTE DES LILAS	30/11/2021
DAE	SOCIÉTÉ KIOSQUE TOUR EIFFEL (SOUVENIRS PONT D'IENA)	30/11/2021
DAE	AZEROUAL FABRICE	30/11/2021
DAE	BUVETTE BERGES DE SEINE	30/11/2021
DAE	CHALET REUILLY	30/11/2021
DAE	CHALET SQUARE LE GALL	30/11/2021
DAE	CHALET TROCADERO	30/11/2021
DAE	CONTENEUR BERGES DE SEINE	30/11/2021
DAE	KIOSQUE FLEURS 48 AVENUE DU GENERAL LECLERC	30/11/2021
DAE	MANEGE BOUCICAUT	30/11/2021
DAE	MANEGE CHAMP MARS	30/11/2021
DAE	MANEGE SQUARE KOUFRA	30/11/2021
DAE	MARIONNETTES ST-MANDE - 1	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DU TROCADÉRO	30/11/2021

DAE	STAND PLACE SUZANNE VALADON	30/11/2021
DAE	MANÈGE ENFANTIN 1903	30/11/2021
DAE	KIOSQUE 25 BOULEVARD SAINT-MICHEL	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE PONT D'IENA	30/11/2021
DAE	STAND ALIMENTAIRE 91 QUAI BRANLY	30/11/2021
DAE	EVENTAIRE CHAMP DE MARS - AVENUE LOTI	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	30/11/2021
DAE	MÉTRO SAINT-PAUL	30/11/2021
DAE	PLACE LINO VENTURA (ANGLE RUES DE TRUDAINE ET DES MARTYRS)	30/11/2021
DAE	PLACE DU PÈRE CHAILLET	30/11/2021
DAE	RUE HÉNARD	30/11/2021
DAE	ANGLE DE LA RUE FRANÇOIS TRUFFAUT ET DE LA RUE AMBROISIE	30/11/2021
DAE	PLACE GILBERT PERROY	30/11/2021
DAE	CARREFOUR CONVENTION / VAUGIRARD	30/11/2021
DAE	PLACE PROSPER GOUBAUX	30/11/2021
DAE	PLACE DES ABBESSES	30/11/2021
DAE	PLACE JULES JOFFRIN	30/11/2021
DAE	PLACE DES FÊTES	30/11/2021
DAE	RUE SORBIER DEVANT LE SQUARE SORBIER	30/11/2021
DAE	3/5 COURS VINCENNES	30/11/2021
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE FRESQUE SOL + CAMELEON QUAI GIRONDE/DAMPIERRE 75019 (SPV)	19/12/2021
DFA	OCCUPATION DPNR COLT TECHNOLOGY SERVICES	20/12/2021
DFA	OCCUPATION DPNR COMPLETEL SAS	20/12/2021
DFA	OCCUPATION DPNR VERIZON FRANCE	20/12/2021
DAE	BALLONS BOIS VINCENNES LAC	30/12/2021
DAE	BARQUES BOIS VINCENNES	30/12/2021
DAC	THÉÂTRE DU ROND-POINT	31/12/2021
DAC	HALLE SAINT-PIERRE	31/12/2021
DAC	THEATRE SILVIA MONFORT	31/12/2021
DAE	MARIONNETTE PARC FLORAL	31/12/2021
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2021
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2021
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2021
DAE	MARIONNETTE PARC FLORAL	31/12/2021
DAE	MARIONNETTES BUTTES CHAUMONT	31/12/2021
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2021
DEVE	TERRAIN + LOCAUX (BOIS DE BOULOGNE)	31/12/2021
DLH	ASSOC TURBULENCES (12 BOULEVARD DE REIMS 17E)	31/12/2021
DLH	SCI FAIMIN (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	31/12/2021
DLH	SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	31/12/2021
DLH	ADDA'WA (7/15 AVENUE PORTE DE LA VILLETTE 19E)	31/12/2021
DLH	ASSOC COALLIA 5 RUE BRANTÔME 75003	31/12/2021
DVD	NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION BOBIGNY (CANAUX)	31/12/2021
DJS	CENTRE ÉQUESTRE LA CARTOUCHERIE	11/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ 12° LE PETIT LOPIN	14/01/2022
DVD	STATION SERVICE PARC PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	20/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ D'OLGA 11°	29/01/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SQUARE COLBERT 11°	29/01/2022
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VÉGÉTALISATION TOIT-TERRASSE)	12/02/2022
DFA	OCCUPATION DPNR VIATEL OPÉRATIONS SA -> ZAYO INFRASTRUCTURE	18/02/2022

DAE	MÉTRO SAINT-PAUL	28/02/2022
DAE	PONT IENA, QUAI BRANLY	28/02/2022
DAE	ANGLE DU QUAI BRANLY ET DE LA RUE JEAN REY	28/02/2022
DAE	ANGLE DU QUAI BRANLY ET DE LA RUE JEAN REY	28/02/2022
DAE	CAFÉ MONDE ET MEDIAS - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 11E	03/03/2022
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VALORISATION DÉCHETS)	09/03/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ A LA BONNE HERBE 19°	17/03/2022
DLH	ASSOC CHORBA POUR TOUS (106 RUE CURIAL 19E)	31/03/2022
DAE	65 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	03/04/2022
DAE	MANÈGE PLATEAU ST MANDÉ AV ANNA POLITOVSKAIA	07/04/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ SERRES AUX LÉGUMES 19°	11/04/2022
DAE	AST RESTAURATION (ANCIENNEMENT ALLENS MARKET)	12/04/2022
DAE	PLACE JACQUES RUEFF	17/04/2022
DAE	PLACE DE L'ALMA	18/04/2022
DAE	SORTIE MÉTRO ANVERS	22/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES	24/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE SQUARE SAINT LAMBERT	24/04/2022
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE PILIER BD PERIPHERIQUE / PONT DE SEVRES 75015 (SPV)	28/04/2022
DVD	6/8 PLACE DE LA BATAILLE DE STALINGRAD (SSC)	29/04/2022
DAE	BERGES DE SEINE RIVE GAUCHE	30/04/2022
DAE	137-39 AVENUE DAUMESNIL	30/04/2022
DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2022
DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JESSAINT 18°	02/05/2022
DAE	SORTIE MÉTRO VILLIERS	13/05/2022
DAE	ANGLE RUES DE RIVOLI ET SAINT-DENIS	14/05/2022
DAE	PLACE JACQUES RUEFF	19/05/2022
DAC	INSTITUT DES CULTURES DE L'ISLAM 19 RUE LÉON 18ÈME	31/05/2022
DAE	PLACE SUZANNE VALADON	31/05/2022
DAE	30 PLACE D'ITALIE - PLACE HENRI LANGLOIS	31/05/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ VER TÊTU 19°	31/05/2022
DAE	MARIONNETTES CHAMPS-ELYSEES	07/06/2022
DAC	THEATRE MUSICAL DE PARIS - THEATRE DU CHATELET	13/06/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE POTAGER DE BERCY 12°	16/06/2022
DAE	ANGLE AVENUES MARC SANGNIER ET GEORGES LAFENESTRE	20/06/2022
DAE	142 BOULEVARD DE CLICHY	26/06/2022
DLH	ASSOC EMMAUS CONNECT - 8 RUE DE LA BANQUE (2E)	29/06/2022
DAE	PLACE DE MORO-GIAFFERI	30/06/2022
DVD	DALLE DES INVALIDES (RESTAURANT) (SPV)	30/06/2022
DFA	OCCUPATION DPNR NAXOS	05/07/2022
DAC	ATELIER EN COMMUN 100 RUE DE CHARENTON	15/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ DEUX NÉTHES 18°	19/07/2022
DFA	AÉROGARE INVALIDES	19/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DE BONNE 2°	20/07/2022
DAE	PLACE RAOUL DAUTRY	11/08/2022
DLH	ASSOC EMMAUS SOLIDARITÉ - 93 RUE DU MARÉCHAL LECLERC (ST MAURICE)	16/08/2022
DAE	132 BOULEVARD DE BELLEVILLE	05/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES OMBRES POTAGÈRES 20°	13/09/2022
DAE	PLACE CHARLES MICHELS	23/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ NOMADES 11°	23/09/2022
DAE	METRO BLANCHE, TERRE PLEIN CENTRAL	24/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DES DÉLICES 20°	27/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN SUR LE TOIT 20°	27/09/2022
DAE	CHALET LA BONBONNIERE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	CHALET LA SOURIS VERTE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	PLACE DE TORCY	09/10/2022

DEVE	PARCELLE PERMACOLE MARAÎCHÈRE	13/10/2022
DLH	ASSOC LE COMEDE (108 RUE CHAMPIONNET 18È)	14/10/2022
DAE	CHALET JARDIN EOLE	16/10/2022
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE LE SOCLE ANGLE ST MARTIN ET ST MERRI 75004 (SPV)	29/10/2022
DAE	CHALET LAC DES MINIMES - BOIS DE VINCENNES	01/11/2022
DLH	GENDARMERIE NATIONALE 12 RUE DU BÉARN 3E	09/11/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FLEURS DE BITUME 15°	10/11/2022
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	30/11/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DU COIN 10°	02/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE JEAN AICARD 11°	02/12/2022
DAE	KIOSQUE FLEURS 21 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	04/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SERRE PEDA SQUARE PAUL PARAY 17°	16/12/2022
DAE	MANEGE SQ L MICHEL	19/12/2022
DAE	VENTE DE SOUVENIRS SQUARE LOUISE MICHEL 18ÈME	26/12/2022
DAC	LA PLACE - CENTRE CULTUREL HIP-HOP	31/12/2022
DAC	THEATRE DU GRAND PARQUET (TPV)	31/12/2022
DAC	THEATRE PARIS VILLETTE	31/12/2022
DAE	MANEGE PARC G BRASSENS	31/12/2022
DAE	VIADUC DES ARTS	31/12/2022
DASCO	MAD LOCAUX ASSOCIATION VENI VERDI	31/12/2022
DASCO	MAD DE LOCAUX À L'ASSOCIATION RÉSOLUX	31/12/2022
DFA	RESTAURANT LE LAURENT	31/12/2022
DFA	PRÉ CATELAN	31/12/2022
DFA	BALLON CAPTIF DANS LE PARC ANDRÉ CITROEN	31/12/2022
DVD	LIEU DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES PARIS 10 (CANAUX) - POINT EPHEMERE (SSC)	31/12/2022
DAE	MANEGE	04/01/2023
DJS	ANCIENS TERRAINS DE PETANQUE DU STADE DE LA TOUR A PARACHUTE	07/01/2023
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER SUD	19/01/2023
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER SUD	19/01/2023
DAC	TOUR JEAN SANS PEUR	30/01/2023
DAE	KIOSQUE MONTMARTRE	31/01/2023
DFA	LE BOSQUET, PARC FLORAL	15/02/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ BUTTE BERGEYRE 19°	20/02/2023
DAE	QUAI DE SEINE, SQUARE DE L'HOTEL DE VILLE	12/03/2023
DAC	FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	12/05/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ABEL 13°	22/05/2023
DEVE	LE JARDIN DU DIMANCHE 17°	22/05/2023
DAE	KIOSQUE FLEURS 12 PLACE DE LA REPUBLIQUE	28/05/2023
DAE	CHALET CHAMP DE MARS - AVENUE GREARD	01/06/2023
DAE	KIOSQUE FLEURS 1 PLACE D'ESTIENNE D'ORVES	28/06/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ RICHOMME 18°	17/07/2023
DAC	MAISON EUROPÉENNE DE LA PHOTOGRAPHIE (MEP)	26/08/2023
DEVE	LOCAL (PARC DE MONTSOURIS)	01/09/2023
DLH	ASSOC LES PETITS RIENS 3-7 QUAI DU LOT 75019	03/10/2023
DAC	MPAA BROUSSAIS	07/10/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ KOUFRA 14°	13/10/2023
DJS	ESPACE SPORTIF QUAI DU LOT	13/10/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ALIGRESSE 12°	18/10/2023
DEVE	LOCAL (BOIS DE VINCENNES)	22/10/2023
DFA	TERRASSE DU FAUST	30/10/2023
DAE	CHALET BUTTES CHAUMONT	30/11/2023
DAE	DAB MARCHÉ DES BATIGNOLLES	30/11/2023
DAE	DAB MARCHÉ LA CHAPELLE	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS BOULOGNE	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS DE BOULOGNE (LA PAUSE VERTE)	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS DE BOULOGNE (LE CAFÉ DU BOIS)	30/11/2023
DAE	CHALET MAIL BRANLY	30/11/2023

DAE	CHALET PARC MONCEAU	30/11/2023
DAE	MANEGE SQ ST LAMBERT	30/11/2023
DAE	MANÈGE PARC DE CHOISY	30/11/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JULES VERNE CENTRE DE LA TERRE 11°	30/11/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ORTOLAN 5°	30/11/2023
DASCO	MAD LOCAUX ASSOCIATION REGAIN TOURNESOL	20/12/2023
DAC	CENTRE MUSICAL FLEURY GOUTTE D'OR - BARBARA	31/12/2023
DAC	MAISON DE LA POÉSIE	31/12/2023
DAC	THEATRE 14 JEAN MARIE SERREAU	31/12/2023
DFA	LES MAGNOLIAS, PARC FLORAL	31/12/2023
DJS	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA (SGP)	31/12/2023
DJS	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA (FNJFC)	31/12/2023
DLH	LOCAL ZAC PTE LILAS (VOIE EY/20) PARIS 20E	31/12/2023
DLH	ETS CAMPUS CONDORCET 58-62 BOULEVARD NEY 75018	31/12/2023

Annexe 4. Liste des DSP arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023

Direction	Objet de la convention	Échéance
DJS	PISCINE SUZANNE BERLIOUX	30/06/2021
DVD	MONTPARNASSE (SSC)	30/06/2021
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	31/07/2021
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	31/07/2021
DFPE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	31/07/2021
DJS	BEAUJON 8ÈME	31/08/2021
DJS	POINT DU JOUR 16ÈME	31/08/2021
DVD	PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	08/10/2021
DVD	FIRMIN GEMIER (SSC)	14/10/2021
DVD	PORTE DE SAINT-OUEN (SSC)	28/10/2021
DVD	DAMREMONT (SSC)	26/11/2021
DFPE	GABRIELLE	31/12/2021
DFPE	GIONO	31/12/2021
DFPE	GIDE	31/12/2021
DFPE	EMERIAU	31/12/2021
DFPE	CHARRIERE	31/12/2021
DFPE	GUADELOUPE	31/12/2021
DJS	ESPACE SPORTIF PAILLERON	31/12/2021
DVD	BOURSE (SSC)	01/01/2022
DVD	PORTE DE VERSAILLES (SSC)	09/01/2022
DVD	PRONY (SSC)	30/01/2022
DVD	ROND-POINT (GARAGE) (SSC)	28/02/2022
DVD	BAC MONTALEMBERT (SSC)	23/03/2022
DAE	MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	31/03/2022
DVD	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	04/04/2022
DVD	GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	05/04/2022
DAE	MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	06/04/2022
DVD	ANDRE HONNORAT (SSC)	07/04/2022
DVD	ODEON (SSC)	27/04/2022
DVD	GOURAUD (SSC)	29/04/2022
DJS	PISCINE JOSEPHINE BAKER	07/05/2022
DVD	CARNOT (SSC)	30/06/2022
DAC	THÉÂTRE DE LA GAITE LYRIQUE	31/07/2022
DVD	VAN GOGH (SSC)	03/08/2022
DJS	CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	BRANCION/ CÉVENNES/ FRÈRES VOISIN/ SOHANE BENZIANE/ ESPACE PARIS PLAINE 15ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	RÉBEVAL/CURIAL/CLAVEL/MATHIS/PLACE DES FÊTES/ANGÈLE MERCIER 19ÈME ARRT	31/08/2022
DVD	MEYERBEER (OPERA) (SSC)	30/09/2022
DAE	LOT 1 MARCHE COUVERT ST GERMAIN	31/12/2022
DAE	LOT 2 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DAE	LOT 3 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DAE	LOT 4 MARCHE COUVERT LA CHAPELLE	31/12/2022
DVD	ANVERS (SSC)	31/12/2022
DAE	MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	05/01/2023
DVD	CARPEAUX (SSC)	17/01/2023
DAE	MARCHÉ DE LA CRÉATION	28/02/2023
DVD	PORTE D'ORLÉANS (SSC)	09/03/2023
DVD	SAINT-SULPICE (SSC)	05/05/2023
DVD	SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)	05/05/2023
DAE	MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT	25/07/2023
DFPE	HALTE GARDERIE DUHESME	31/07/2023
DFPE	EAPÉ BARON LE ROY	31/07/2023
DFPE	3 RUELLA AU PÈRE FRAGILE (15 ÈME)	31/07/2023

DVD	GEORGE V (SSC)	01/08/2023
DJS	MAISON DES ENSEMBLES 12ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2023
DJS	VERCINGÉTORIX / MARC SANGNIER 14ÈME RENOMMÉ ANGEL PARRA	31/08/2023
DJS	ARRAS, CENSIER 5ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2023
DVD	DIDOT (SSC)	06/12/2023
DVD	SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)	23/12/2023
DFPE	EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	31/12/2023
DVD	PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE (CANAUX)	31/12/2023

Affermage

Contrat par lequel un délégataire s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique.

AUOT : Autorisation unilatérale d'occupation temporaire (non constitutive de droit réel)

Acte administratif unilatéral soumis à paiement d'une redevance qui autorise l'occupation du domaine public pour une activité privée. L'occupation doit être compatible avec l'affectation du domaine occupé.

BEA : Bail emphytéotique administratif

Contrat administratif de longue durée (entre 18 et 99 ans), portant sur un bien immobilier et conférant au preneur un droit réel sur le bien.

CODP : Convention d'occupation du domaine public

Version contractuelle de l'AUOT.

CS : Concession de services

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service relevant de sa compétence à un tiers à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assortir d'un prix.

CT : Concession de travaux

Contrat administratif dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré le risque d'exploitation lié à l'ouvrage et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter l'ouvrage ou de ce droit exploité d'un prix.

DSP : Délégation de service public

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assortir d'un prix. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Marché public

Contrat conclu à titre onéreux par les pouvoirs adjudicateurs pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Le caractère onéreux peut résulter du versement d'une somme d'argent mais peut aussi résulter d'un abandon par l'acheteur public d'une possibilité de recette liée à l'exécution du marché.

Régie intéressée

Contrat par lequel le cocontractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais n'en assume pas les risques.